

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, mardi 29 Septembre 2015

2° INDICATEUR TRIMESTRIEL DES RETARDS DE PAIEMENT DE 120 ENTREPRISES GRANDS DONNEURS D'ORDRE EN FRANCE.

3,874 milliards d'euros à fin juillet 2015, soit + 11,7% par rapport à juillet 2014

Infographie jointe en PDF en bas de ce communiqué

Pierre PELOUZET, Médiateur national des relations inter-entreprises, annonce les résultats du deuxième Indicateur trimestriel des retards de paiement, réalisé en partenariat avec Altares. L'indicateur, désormais publié tous les trimestres, se focalise sur 120 entreprises, plus grands donneurs d'ordre en France. Il est élaboré pour faire changer les comportements.

Pour Pierre Pelouzet, ces résultats témoignent d'«un léger mieux par rapport à l'indicateur de juin, mais les efforts doivent être accentués pour ne pas étouffer la reprise.»

Le Médiateur national des relations inter-entreprises rappelle également que le respect des délais de paiement n'est pas seulement un gage d'équilibre financier, mais aussi un enjeu majeur de fluidité des transactions commerciales, de compétitivité des acteurs économiques et de création d'emplois. Les entreprises sont invitées à venir travailler avec la Médiation Inter-entreprises et Altares, pour connaître individuellement leurs retards de paiement et surtout travailler sur des plans d'action correctifs.

Le dépassement de la date de facture a parfois une cause d'ordre technique ou structurel, de type litige commercial ou conformité data, mais la recherche de l'optimisation du cash ne peut être écartée. L'allongement des délais de paiement demeure trop souvent la seule alternative retenue pour améliorer son Besoin en Fonds de Roulement.

Depuis un an, les comportements de paiement inter-entreprises se durcissent en France. Les analyses, par Altares, des balances âgées des entreprises portant sur plus de 211 millions de factures le vérifient en permanence ; les retards de paiement sont actuellement au plus haut depuis dix ans. Les fournisseurs et sous-traitants sont réglés avec un retard moyen de 13,6 jours par leurs clients privés et publics. « Près d'un acteur sur trois (31%) décale le paiement de ses factures d'au moins 15 jours », analyse Thierry Millon, directeur des études d'Altares. La pratique n'est pas exclusive ; les TPE comme les grandes structures alimentent le crédit fournisseur qui pèse déjà 635 milliards d'euros, soit près du tiers du PIB de la France.

Le deuxième indicateur de la Médiation inter-entreprises associée à Altares, confirme ces tensions chez les grands donneurs d'ordre également.

- Le retard de règlement moyen des 120 entreprises grands donneurs d'ordre s'établit à fin juillet 2015 à 13,5 jours contre 11,8 jours un an plus tôt. La situation a néanmoins tendance à se stabiliser depuis le printemps, après que le plafond des 14 jours a été franchi en début d'année 2015.
- Près d'une grande entreprise sur deux (48,7%) reporte ses paiements d'au moins 15 jours. C'est très au-dessus de la moyenne (31%). Toutefois, ces retards sont essentiellement concentrés sur une période de 15 à 20 jours, tandis que sur l'ensemble des structures françaises, les décalages peuvent dépasser 30 jours (8% des entreprises).
- Retombé juste sous la barre des 4Mds lors du baromètre précédent, après un pic à 4,163 Md€ en janvier, le montant des retards des 120 donneurs d'ordre considérés représente encore 3,874 Md€. Ce chiffre est lourd et demeure supérieur de 400 M€ à celui calculé en juillet 2014.

Méthodologie

Grâce à l'analyse des balances âgées des entreprises portant sur 211 millions de factures, Altares connaît précisément le comportement de paiement des clients privés et publics vis-à-vis de leurs fournisseurs et suit en permanence le montant des règlements effectués au-delà du délai contractuel. Ces données sont bien sûr confidentielles, mais il est possible d'en tirer, notamment, un indicateur consolidé sur le comportement de paiement de 120 plus grandes entreprises grands donneurs d'ordre en France. Ce chiffre cumulé de 3.874 Mds d'€ à fin juillet 2015, sera réactualisé tous les trimestres et pourrait être affiné par secteur d'activité.

A propos de la Médiation Inter-entreprises - www.mediation-interentreprises.fr

Mise en place il y a 5 ans, la Médiation Inter-entreprises est aujourd'hui en pointe sur la lutte contre les retards de paiements, qui restent de loin son premier sujet de préoccupation.

Placée auprès du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, elle a pour vocation d'aider à résoudre tout différend inter-entreprises mais également à rééquilibrer et pérenniser les relations client-fournisseur. Elle apporte son soutien aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles ou relationnelles avec un partenaire commercial, et ce quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

A propos d'Altares - www.altares.com

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares a pour mission de valoriser le capital Data de ses clients, en transformant leur patrimoine informationnel en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, le Groupe apporte aux décideurs une vision prospective et contextualisée des enjeux business de la nouvelle économie.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 240 millions d'entreprises dans 220 pays. Le groupe compte 300 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros.

Contacts Presse

Médiation Inter-entreprises

Aymeric Bourdin

Aymeric.bourdin@finances.gouv.fr

01 53 17 87 97

Altares

Véronique Pouzeratte

vpouzeratte@vp-communication.com

06 81 29 81 90